

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DASES 37 Signature d'une convention de gestion des locaux avec le Département de Paris, pour les locaux situés aux 6-8, place Jacques Marette (15e).

.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention de gestion de locaux, avec le Département de Paris, pour les locaux situés aux 6-8, place Jacques Marette à Paris (15^e).

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère

Article unique : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de gestion de locaux, avec le Département de Paris, pour les locaux situés aux 6-8, place Jacques Marette à Paris (15^e).